



# PRÉFET DU RHÔNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Lyon, le 13 OCT. 2020

Le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,  
préfet du Rhône

à

Destinataires in fine

*Signalé*

Objet : Orientations de l'Etat en matière de politique de la ville pour 2021 (programmation des contrats de ville)

L'Etat, les collectivités territoriales et les associations se sont amplement mobilisés au plus fort de la crise sanitaire pour venir en aide aux publics les plus fragilisés. Des mesures en faveur de la continuité éducative, telles que la mise à disposition d'équipements numériques (ordinateurs portables, tablettes, clés 4G), pour les élèves qui ne pouvaient pas suivre leurs cours, faute de matériel, ont été mises en œuvre. Il a fallu également répondre aux besoins de première nécessité en assurant la distribution des chèques alimentaires aux CCAS en faveur des ménages les plus en difficulté.

Puis, la sortie progressive du confinement et la perspective d'un été sans départ à l'étranger est rapidement apparue. La réactivité de tous les acteurs pour mobiliser des moyens financiers et humains a été remarquable. Ainsi, près de 100 000 journées d'activités ont été proposées aux jeunes des quartiers prioritaires tous dispositifs confondus : Quartiers d'été incluant les Vacances apprenantes pour les jeunes des QPV, les dispositifs de la DRAC, de la CAF, ou encore le FIPD. Pour autant, les conséquences économiques et sociales de la crise se feront fortement ressentir dans les prochains mois sur les habitants des quartiers prioritaires.

Dans ce contexte, ainsi que le Président de la République l'a souligné dans le discours qu'il a prononcé aux Mureaux le 2 octobre 2020, le renforcement des principes républicains doit être plus que jamais au cœur de notre action. S'il convient de donner force à la loi avec vigueur, il convient aussi que la République tienne ses promesses d'émancipation et permette à chaque personne de construire sa vie.

Concernant les QPV, il s'agit donc de poursuivre l'amplification des actions soutenues par le contrat de ville qui contribuent, en promouvant l'égalité des chances, à faire aimer davantage la République. Plus que jamais, cette démarche doit irriguer l'ensemble du contrat de ville, de manière transversale, à travers toutes ses composantes : éducation, insertion professionnelle, emploi accompagnement social, accès aux droits, accès aux soins, solidarité territoriale, prévention de la délinquance, mixité sociale, logement et cadre de vie, mobilité, promotion de la laïcité, prévention des discriminations, prévention de la radicalisation, soutien aux acteurs de terrain, accès à la culture et promotion de l'égalité femmes-hommes. Cette démarche doit aussi s'appuyer sur des actions spécifiques de promotion des valeurs de la République : sensibilisation et formation au civisme et à la citoyenneté, valorisation des parcours de réussite, organisation de temps forts républicains, etc.

Pour aller en ce sens, le plan *France relance* doit aussi pouvoir bénéficier autant que possible aux habitants des QPV. C'est un enjeu fort, qui exige de mobiliser tous les dispositifs de droit commun, amplifiés par les leviers de la politique de la ville.

Il faudra que ce soit le cas, tout particulièrement, dans le domaine de l'insertion professionnelle et de l'emploi, axe prioritaire. La politique de la ville jouera pleinement son rôle si elle permet de préparer des demandeurs d'emploi des QPV au marché du travail. La programmation 2021 de la politique de la ville visera donc à soutenir des actions permettant aux habitants des quartiers de trouver ou retrouver plus rapidement un emploi ou une formation. Dans le prolongement des efforts déjà engagés, la thématique de l'emploi devra représenter, dans la mesure du possible, 20 % de vos programmations financières. Couplés aux dispositifs de droit commun, ces crédits permettront de soutenir plus efficacement les demandeurs d'emploi des QPV dans leur démarche. Ainsi, la programmation 2021 de la politique de la ville visera à soutenir des actions de formation, des chantiers d'insertion, de tutorat et parrainage, de développement de l'apprentissage, etc.

Je rappelle qu'au travers de ces dispositifs, les objectifs restent les suivants :

- Réduire de moitié le différentiel entre le taux de chômage en QPV et la moyenne départementale,
- Doubler le nombre d'entrées en formation du public issu des QPV,
- Développer les actions en faveur des diplômés.

Par ailleurs, notre mobilisation devra rester très forte en matière de soutien à l'éducation. Le confinement a exacerbé les inégalités scolaires et éducatives, même si les dispositifs de la politique de la ville, tels que les programmes de réussite éducative et les cités éducatives, ont permis d'en amortir les conséquences et de contribuer à soutenir les familles les plus en difficulté. Dès lors, le renforcement de ces dispositifs constituera une priorité de la prochaine programmation.

L'égalité entre les femmes et les hommes, axe transversal du contrat de ville, doit être une orientation forte, amplifiée pour chacune des actions qui seront retenues dans la programmation 2021. L'objectif est de mettre en œuvre les dispositifs permettant d'analyser si, et comment, la distribution des crédits d'intervention de la politique de la ville contribue à renforcer ou à diminuer les inégalités entre les femmes et les hommes. La démarche ne peut donc pas être réduite à l'augmentation des actions de promotion de l'égalité ou à une recherche de parité dans les publics bénéficiaires. Aussi, la sélection des projets financés en 2021 se fera à partir d'une procédure d'analyse et de cotation de chacun des dossiers de demande de subvention au regard de la prise en compte de ces enjeux.

Enfin, le soutien aux associations, exceptionnellement amplifié cette année par le dispositif Quartiers solidaires, devra être poursuivi avec attention afin de renforcer la capacité d'action de ces acteurs essentiels au maintien du lien social et à la lutte contre les atteintes aux principes républicains.

Pascal MAILHOS

**DESTINATAIRES :**

Monsieur le président de la Métropole de Lyon  
Monsieur le maire de Bron  
Madame le maire de Décines-Charpieu  
Monsieur le maire de Givors  
Monsieur le maire de Grigny  
Monsieur le maire de Lyon  
Monsieur le maire de Meyzieu  
Monsieur le maire de Neuville-sur-Saône  
Madame le maire d'Oullins  
Monsieur le maire Pierre-Bénite  
Monsieur le maire de Rillieux-la-Pape  
Monsieur le maire Saint Fons  
Madame le maire de Saint-Genis-Laval  
Monsieur le maire de Saint-Priest  
Madame le maire de Vaulx-en-Velin  
Madame le maire de Vénissieux  
Monsieur le maire de Villeurbanne

Monsieur le président de communauté d'agglomération de Villefranche Beaujolais Saône  
Monsieur le maire de Villefranche-sur-Saône

Monsieur le président de la communauté de communes de la vallée du Garon  
Monsieur le maire de Brignais

Monsieur le président de la communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien  
Monsieur le maire de Tarare

Monsieur le président de la communauté de communes Saône Beaujolais  
Monsieur le maire de Belleville-sur-Saône

Mesdames et Messieurs les directeurs et chefs de projets politique de la ville

**Copie à :**

Monsieur le sous-préfet de Villefranche-sur-Saône  
Madame la directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale  
Madame la directrice de la direction départementale déléguée  
Monsieur le directeur de la direction départementale des territoires  
Monsieur le directeur de l'UD DIRECCTE  
Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale  
Madame la secrétaire générale aux affaires régionales  
Madame la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité  
Monsieur le directeur régional aux affaires culturelles  
Monsieur le directeur territorial de Pôle Emploi  
Monsieur le directeur de la délégation départementale de l'agence régionale de la santé  
Madame la directrice de la caisse d'allocations familiales  
Mesdames et Messieurs les délégués du préfet